



Mairie  
de  
**Pontigny**

89230

Tél. : 03 86 47 42 87

Fax : 03 86 47 43 55

# PONTIGNY EXPRESS

**BULLETIN D'INFORMATIONS LOCALES**

## Départ de l'ADAPT fin décembre

Le départ de L'ADAPT fin décembre est maintenant certain. Les cartons se préparent et le déménagement pour Moneteau va se réaliser. Nous le savons depuis des années. L'échéance arrive et nous allons avoir les murs vides du Domaine dès janvier prochain. Avec le départ de L'ADAPT c'est une page de l'histoire de Pontigny qui se tourne. L'association faisait partie du village, avec sa trentaine d'emplois et ses nombreux stagiaires, près de soixante dix en moyenne, présents parmi nous. Il faut rappeler à cette occasion l'importance du travail fait par l'association pour l'intégration et la formation des travailleurs handicapés dans la société. Chaque année plusieurs centaines de stagiaires de toutes origines trouvaient grâce à l'équipe de Pontigny une qualification, un métier et un emploi dans la région: dans l'informatique aussi bien que dans la prothèse dentaire par exemple. L'importance et l'utilité de cette action ne sont plus à démontrer. Grâce à l'action de l'association au niveau national, aux forums emploi organisés depuis quelques années, nous avons tous été sensibilisés à repousser la discrimination au travail faites aux handicapés. Et une révision de la loi sur l'emploi est en cours. Il nous faut saluer ici le travail de toute l'équipe de LADAPT de Pontigny qui depuis trente ans s'est dévouée à une cause généreuse, avec un professionnalisme exemplaire. Nous lui souhaitons, tout le village réuni, bonne chance dans le cadre sa nouvelle installation.

## L'avenir du Domaine de l'Abbaye

En janvier les murs du Domaine seront vides et l'accès probablement protégé pour des raisons évidentes de sécurité. Le processus de vente du Domaine progresse, mais la décision finale de la Région n'est pas prise. Elle comporte des conditions qui sont maintenant clairement arrêtées suite aux discussions entre la Région, la Commune et la Communauté de Communes, les Amis de Pontigny et la Mission de France sous la forme d'un protocole annexe aux actes de vente: préservation du site et respect du cadre historique, mise en valeur et accès libre des jardins aux visiteurs, accès aux bâtiments classés avec autorisation, droit de préemption en cas de revente pour contrôler celle-ci, intégration au projet de pôle de tourisme culturel. Elle comporte aussi une validation de la qualité de l'acheteur que la Municipalité a demandé à la Région, avec lequel la négociation est en cours. Si toutes les conditions sont réunies, le projet pourrait se finaliser au cours des premiers mois de l'année. Rappelons que l'hypothèse actuelle est la réalisation d'un centre hôtelier capable d'accueillir en permanence une centaine de touristes étrangers ou cadres de grandes entreprises pour des séjours ou séminaires. L'ouverture serait programmée pour 2008 et apporterait à Pontigny une activité importante qui ferait de cet établissement le premier employeur du village.

## Le projet de pôle de tourisme culturel est lancé.

La création d'un pôle de tourisme culturel est maintenant décidée et va entrer dans une première phase de concrétisation. Il s'agit de mieux exploiter la présence chaque année des 50 000 visiteurs de passage. Le bâtiment de l'ancienne prélatrice, à droite de l'entrée de l'avenue de l'Abbatiale, va être acquis par la commune pour y réaliser des logements à l'étage et aménager au rez-de-chaussée un accueil des visiteurs, regroupant l'Office de Tourisme et les Amis de Pontigny. Cet accueil sera effectif pour 2008. Une étude de programmation va être lancée, ainsi qu'un groupe de travail pour définir les lieux et thèmes d'expositions, visites, événements, ou produits offerts aux visiteurs. Un réaménagement de l'espace public du Pré Neuf sera également étudié ainsi que la définition d'une zone touristique dans le village. Simultanément à la mise en valeur de notre patrimoine, ce projet vise avant tout l'apport d'emplois nouveaux et une dynamique économique utile au développement de la commune et au maintien de nos commerces. Il se réalisera indépendamment de la décision de vente du Domaine. Une convention de développement touristique sera signée avec la Région et le Conseil Général.

### **Un Point sur les Travaux**

\*La rue Feuillée vient de recevoir le 29 novembre dernier la couche finale d'enrobé. C'est une rue toute neuve qui dessert à présent ce coin de Pontigny.

\*Le Chemin du Beugnon, et la VC4 qui relie Pontigny à Ligny ont été réparés (élimination des trous et des effondrements de la couche de roulement) et remises à neuf avec de nouveaux revêtements.

\*Le tablier du pont sur la RN77 a également subi une cure de jouvence, la circulation peut s'y faire aujourd'hui en toute sécurité, sans crainte de rouler dans des "nids de poule"

\*Deux voies sont en cours de réfection: Rue de la Source et Rue du Château Gaillard. Fin des travaux prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre prochain.

### **Sécurité sur la RN77**

La traversée du centre du village est désormais limitée à 30 k/h. Cette zone de ralentissement s'étend de Patte d'oie au croisement de la RN77 et de la rue A.Merle.

Des panneaux de limitation seront prochainement posés sur la route de Chablis (RD91) pour sécuriser la traversée du hameau " la Rue Feuillée."

### **Les Marchés de NOEL:2 dates à retenir**

Le 14 décembre sous la Halle de 16 à 20 heures les commerçants du marché vous invitent à leur marché de Noël et vous proposent de gagner un panier garni.

Le 21 décembre c'est au tour des Ecoles de vous accueillir pour leur Marché de Noël

### **TELETHON**

Le 8 décembre de 11 à 12 heures passage de vieux tracteurs Vierzon

Le 9 décembre :

de 14 à 17 heures jeux divers sous la Halle  
de 17 à 20 heures illumination intérieure de l'abbatiale

### **Animations**

Les chars des pompiers et du Comité des fêtes parcourront les rues du village le 16 décembre entre 16 et 20 heures.

Le Père Noël sera à Pontigny ce soir là.

### **Colis de NOEL**

Les traditionnels colis de Noël destinés à nos aînés seront cette année, apportés à domicile par les représentants du conseil municipal des Jeunes récemment élus.

La distribution aura lieu le 20 décembre

### **2007**

Les "vœux du maire" se dérouleront le vendredi 5 janvier 2007 au MILLE CLUB à partir de 19 heures

### **Elections 2007**

La date limite pour vous inscrire sur les listes électorales est fixée au

**31 décembre 2006.**

### **Mairie**

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 2 au 5 janvier 2007

**JOYEUSES FETES ET BONNE ANNEE 2007**